

VILLE DE MONTMARAUT

35^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE

Organisée par la Société d'Aviculture Montluçonnaise

Marché couvert de Montmaraut

DU 1^{er} au 2 OCTOBRE 2016

Championnat Régional de Poule Wyandote GR / RN.

Championnat Régional de Poule Sussex G R.

Championnat Régional Du Lapins Gris du Bourbonnais.

Championnat Régional Lapins Nains (UNES).

Championnat Régional du pigeon Bagadais.

Championnat Régional du pigeon Fantail.

Challenge Régional du Cobayes

Challenge Régional du pigeon de Couleur.

Challenge Elie Alamargot en races Bourbonnaises.

Challenge André Lombardy en pigeons autres que pigeons de forme.

Challenge Raymond Perronny en pigeons de forme Français

EXPOSITION PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS DES LAPINS

Attention : Clôture irrévocable des inscriptions le 4 septembre 2016

REGLEMENT:

Art. 1: L'exposition est régie par le règlement de la S.C.A.F. complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de sujets de race pure bagués ou tatoués suivant le règlement de l'Entente Européenne. Seront admis à concourir les sujets de moins de 5 ans

Art. 2: Calendrier de la manifestation:

Réception des animaux	jeudi 29 septembre de 14 h à 19 h 30
Opération du jury, juges officiels	vendredi 30 Septembre à 8 h
Ouverture au public	samedi 1 octobre de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h dimanche 2 octobre de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h30
Ouverture du bureau des ventes	samedi 1 octobre de 9 h à 18 h dimanche 2 octobre de 9 h à 16 h

Aucune expédition ne sera effectuée par la S.A.M.

LE DELOGEMENT NE S'EFFECTUERA QU'A PARTIR DE 18 H LE DIMANCHE 2

Art. 3: Droits d'inscription:

Volières volailles (1M. 5F.) Pigeons (3 couples)	5,00 €
Parquets ou trios volailles ou palmipèdes	5,00 €
Unités toutes catégories	3,00 €
Catalogue obligatoire et frais de secrétariat	4,00 €

Art. 4: La société se chargera de la réception et du classement des animaux. Lorsque plusieurs animaux seront envoyés dans le même emballage, la société ne sera pas responsable du classement s'ils n'ont pas de signes distinctifs. Aucun animal ne sera accepté le matin du jugement.

Art. 5: Mesures sanitaires Tout animal suspect de maladie sera refusé. **Un certificat de vaccination sera exigé à la mise en cage.** Pour les pigeons, seuls les vaccins ayant une A.M.M. Pigeons seront acceptés. **Les animaux en cage d'échange doivent être identifiés, vaccinés et inscrits auparavant comme les animaux jugés. (Maximum 2 sujets par cage).**

Art. 6: La S.A.M. prélèvera un droit de 20% sur les ventes. Pour tout animal retiré de la vente après le jugement, l'exposant devra s'acquitter des 20% au profit de la S.A.M. . L'enlèvement des animaux achetés pourra être immédiat, sauf pour les Grands Prix ou les Excellents.

Art. 7: Aucun emballage ne pourra sortir du local sans vérification. Il est interdit de toucher aux animaux sans la présence d'un commissaire. Tout contrevenant sera sévèrement sanctionné.

Art. 8: Départ des animaux à partir de 17 h. le dimanche en la présence d'un commissaire.

Art. 9: En cas de grève ou de non acceptation des animaux par la S.N.C.F, la société ne remboursera pas les frais d'engagement.

Art. 10: Pour les réservations de chambres vous devez vous adresser aux hôtels de Montmarault (Centrotel 04 70 02 62 50) ; (Hôtel Le Bocage 04 70 07 60 71) ; (Hôtel de France 04 70 07 60 26)

Art. 11: Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement des animaux et en assurera une parfaite surveillance, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable de décès, vols, pertes, erreurs ou dommages, (quelles qu'en soit l'origine ou la nature) qui pourraient survenir aux exposants, animaux, instruments, ou produits, même du fait de l'incendie, suivant le règlement de la S.C.A.F.

Art. 12: Pour tous les cas non prévus dans le règlement, le commissaire général aura les pleins pouvoirs de décision. Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission au concours déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent formellement à s'y conformer.

Art. 13: Les lapins, cobayes et pigeons Texans seront pesés à l'arrivée.
Les numéros de bagues ou tatouages devront figurer sur la feuille d'enlogement le jour de l'encagement. L'éleveur ne sera autorisé à mettre ses animaux en cage que si la feuille d'enlogement comporte les numéros d'identification. Les animaux engagés N.C.P. (ne concourent pas) ne seront pas acceptés.

Art. 14: Toute feuille d'engagement doit être adressée à **M. AVIGNON Claude 55 Rue Eugène LEROY 03410 DOMERAT (tél:04 70 29 62 47; port :06 43 39 85 50;mail: pticlaude03@orange.fr)** pour le **4 septembre 2016** . Délai imposé par les services vétérinaires pour autorisation de sortie du département. Elles devront être accompagnées du montant des inscriptions par chèque bancaire , au nom de la Société d'Aviculture Montluçonnaise.

Art. 15 : Les animaux sont à adresser à M. le Commissaire Général :Exposition d'Aviculture Marché Couvert 03390 MONTMARAULT

Art. 16: Autres prix et récompenses:

Grand Prix de la Ville de MONTMARAULT:

3 Grands Prix d'Exposition: volailles ou palmipèdes ; lapins ou cobayes ; pigeons ou tourterelles.

Les GPH seront décernés selon la qualité et la représentativité.

Challenge Elie ALAMARGOT : Ouvert aux Races Bourbonnaises. Présentation sur 4cages nominatives même race. Le vainqueur devra gagner 3 années consécutives ou 5 années par intermittence pour garder définitivement le trophée. L'éleveur devra être reconnu naisseur.

Challenge André LOMBARDY : Ouvert aux pigeons autres que pigeons de forme. Sur 5 sujets même race, même variété. L'éleveur devra gagner 3 années consécutives ou 5 années par intermittence pour garder définitivement le trophée .

Challenge Raymond PERRONNY :Ouvert aux pigeons de forme Français. Sur 5 sujets même race, même variété. L'éleveur devra gagner 3 années consécutives ou 5 années par intermittence pour garder définitivement le trophée .

ATTENTION CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 4 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT

M. AVIGNON Claude
55 Rue Eugène Leroy
03410 Domerat
Tél : 04 70 29 62 47
Mail : pticlaude03@orange.fr

COMMISSAIRE GENERAL

Mme BARICHARD Danièle
7 Route de Montmarault
03330 Bellenaves
Tél : 04 70 58 39 94
Mail : jbarichard@cegetel.net

35ème EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE MONTMARSAULT

ORGANISEE PAR LA SOCIETE D'AVICULTURE MONTLUCONNAISE
DU 1^{er} au 2 OCTOBRE 2016

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Nom et Prénoms:.....

Adresse :.....

Code Postal :.....Ville :.....

Téléphone:.....

Adresse E-MAIL:.....

Groupage:.....Responsable:.....Tél:.....

DROITS D' INSCRIPTION

Volières :.....Lots à 5,00 €:.....€

Parquets ou trios :.....Lots à 5,00 €:.....€

Unités toutes catégories :.....Lots à 3,00 €:.....€

Catalogue Obligatoire 4,00 €

Don en faveur de l' exposition€

TOTAL :€

Chèques libellés à : **Société d'Aviculture Montluçonnaise**

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 4 SEPTEMBRE 2016

A adresser à : M. AVIGNON Claude 55 Rue Eugène LEROY 03410 DOMERAT

Tél: 04 70 29 62 47 ; Mail: pticlaude03@orange.fr

Le soussigné, déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait le :.....à.....Signature :.....

SOCIETE D'AVICULTURE MONTLUCONNAISE										Nom :		Prénom :		Tél :		Identification (N° de bagues ou Tatuage)		Prix			
Demande d'inscription à remplir soigneusement en renseignant les cases concernées										Tourterelle Pigeon		Lapins ou cobayes		Volailles		Autres volailles et palmipèdes		Variété et couleur		A renseigner au maximum	
Volailles Parquet Tria J	Mâle Femelle	Joues Adulte	G.R Franc	G.R Ecran	Race Neine	Grande Race	Petit Race	Petit Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	Grande Race	
Ex	M	J																			
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					

NE RIEN INSCRIRE DANS LES PARTIES GRISEES

Réservé au code
Ne rien inscrire

25€

N280 /09

Culbutant anglais longue face rouge à épaulettes